



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 12 février 2021  
affiché ou publié le vendredi 12 février 2021  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210211-lmc1H24905H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H24905H1

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 février 2021

n° 006-21 C

**Objet :** *RS - Cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome  
Modification de la délibération n° 036-20 C du 27 février 2020*

- date de convocation le 05 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

**Barberaz**

**Barby**

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Alain Thieffinat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois -

Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier -

Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric -

Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex**

**La Ravoire**

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Leysse**

**Saint-Baldoph**

**Saint-Cassin**

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré**

**Saint-Sulpice**

**Sonnaz**

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Catherine Mainier

Michel Dyen - Alain Saurel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Christèle Blambert à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Isabelle Dunod à Claudine Bonilla - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Farid Rezzak

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 11 février 2021

délibération n° 006-21 C

objet **RS - Cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome**

**Modification de la délibération n° 036-20 C du 27 février 2020**

---

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, indique que par délibération n° 036-20 C du 27 février 2020, le Conseil communautaire a approuvé la cession de plusieurs bâtiments, situés sur les communes de Challes-les-Eaux et de La Ravoire sur le site de l'aérodrome. Ces bâtiments sont inoccupés depuis plusieurs années en raison de lourds désordres structurels.

Il a été convenu d'une cession à la société Actima qui souhaite y développer une offre tertiaire nouvelle, ainsi qu'une offre de restauration et d'hébergement qui permettra d'accueillir les activités des associations occupant les bâtiments aujourd'hui obsolètes.

Par ailleurs, l'agglomération se chargera de déplacer l'aérocamping d'une centaine de mètres environ pour l'installer en dehors de la zone PPR (Plan de prévention des risques d'inondation).

Deux ensembles immobiliers font l'objet de cette cession : l'ancienne tour de contrôle et les bâtiments B1, B2 et B3.

La délibération du 27 février 2020 prévoyait que ces cessions devaient intervenir au plus tard le 30 décembre 2020.

Compte tenu de différents retards pris durant l'année 2020, notamment au vu de la crise sanitaire, ces ventes n'ont pas encore pu avoir lieu.

La cession de la tour de contrôle pourra être conclue au premier trimestre 2021, le permis de construire relatif au réaménagement de la tour de contrôle ayant été délivré le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

La cession des bâtiments B1, B2 et B3 interviendra après définition du périmètre exact du futur aérocamping qui est en cours d'étude. Il est donc proposé une cession avant le 30 décembre 2021.

Il convient de définir nouveau délai pour la vente de ces bâtiments tel qu'indiqué ci-dessus. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 036-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant la cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve le fait que la vente devra intervenir au plus tard le 30 juin 2021 pour l'ancienne tour de contrôle et le 30 décembre 2021 pour les bâtiments B1, B2 et B3. Passé cette date, et par le seul fait de l'expiration du terme, le bénéficiaire de la vente sera déchu de plein droit de la possibilité de demander la réalisation de la vente,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 006-21 C

Objet de l'acte : RS - Cession d'une partie des anciens bâtiments de l'aérodrome  
Modification de la délibération n° 036-20 C du 27 février 2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 3 - Ventes de terrain aux entreprises

Date de l'acte : 11 février 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210211-lmc1H24905H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24905H1

Date de transmission en Préfecture : 12 février 2021

Date de réception en Préfecture : 12 février 2021

Période d'affichage : du au